

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2742

présenté par
M. Ruffin

à l'amendement n° 2522 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 25, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 2, après le mot :

« attractivité »,

insérer les mots :

« et à l'amélioration des conditions de travail ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à élargir l'objet de l'amendement en ajoutant l'amélioration des conditions de travail comme finalité de l'aide.